

**Présents pour l'administration :** l'Inspecteur d'académie, l'IEN de St Lizier, l'IEN de Pamiers.

**Les directeurs et directrices :** Zahia AHFIR, Thomas MADELEINE, (Foix ASH) ; Jérémy AMIEL, Isabelle MORAND, (Foix HAPC) ; Nicole BAREILLE-GOUDY, Aurélie MEDALE (Pamiers) ; Marlène SOULE, Camille VALETTE (St Lizier).

**SE UNSA :** Anne DEJEAN ; Snuipp : Frédéric BOSTYN

Pour introduire la réunion, l'IA remercie les participants et évoque le contexte dans lequel se réunit ce comité de suivi, suite au suicide de la directrice d'école à Pantin. Il indique que ce groupe de travail est amené à se réunir de nouveau et qu'il sera possible de faire appel à des partenaires de l'Ecole comme des élus par exemple.

Concernant le choix des directeurs et directrices présents à cette réunion, il explique avoir retenu des critères permettant de balayer **toutes les typologies d'écoles de notre département** (écoles de moins de 4 classes, écoles de plus de 4 classes, écoles avec dispositif, écoles en REP, écoles rurales/urbaines), dans le but d'avoir une parole plurielle et la plus représentative possible.

L'IA liste les différentes mesures d'urgence mises en place par le Ministère et leur déploiement en Ariège.

#### ⇒ Une avancée sur les documents administratifs :

Au niveau national : le film annuel des directeurs qui rassemble tous les moments clés de l'année scolaire et permet donc une relative anticipation des tâches administratives.

Au niveau départemental : des envois limités de documents de la part de la DSDEN. Il explique avoir reçu le transfert de mails d'une directrice d'école à son adresse mail (*désignée par le SE UNSA en GT direction d'école*), ce qui lui a permis de constater ce que recevaient les directeurs/directrices au fil des jours.

#### ⇒ Le moratoire des enquêtes :

L'IA explique que seule la remontée des effectifs a été demandée.

#### ⇒ Les réunions avec les IEN et le questionnaire ministériel :

L'IA indique qu'il n'a pas de retour de la synthèse du questionnaire pour l'instant. Le format choisit était une écoute, de la bienveillance, une parole sans filtre dans un petit groupe.

L'IEN St Lizier explique que les 4 IEN ont travaillé sur une harmonisation des thématiques et des axes de travail de ces réunions.

**Le SE UNSA signale** que les retours des directeurs/directrices d'école concernant les réunions avec les IEN sont dans l'ensemble positifs. Toutefois, certains directeurs/directrices émettent des doutes sur l'efficacité des remontées et les conclusions de ces réunions. **Pour le SE UNSA, tout le monde s'accorde sur les constats et ils sont les mêmes pour tous. Il faut maintenant aller plus loin et trouver des solutions concrètes.**

**L'IA répond** que l'on a à gagner à discuter des difficultés; notre département connaît une importante diversité entre des circonscriptions distinctes. Il faut se reconnecter à une réalité de terrain mais on ne part pas de zéro.

**Les thématiques suivantes sont ensuite abordées tout au long de la réunion.**

#### Les décharges

L'IA explique qu'il y a un engagement du Ministre pour donner **une journée de décharge supplémentaire avant les vacances de Noël**. Il ajoute que la problématique des écoles à 1 classe et des chargés d'école reste entière car il est déjà difficile d'honorer l'obligation réglementaire d'une journée de décharge par mois pour les écoles 2 et 3 classes.

Il indique que l'augmentation de la décharge ne pourrait suffire car il faut avant tout se demander si certaines choses exigées par l'administration des directeurs/directrices aujourd'hui pourrait être évitées.

Les directeurs/directrices des **écoles 2 et 3 classes** expliquent les difficultés rencontrées par rapport à ces décharges. En effet, il arrive fréquemment que la venue des TR pour effectuer la décharge de direction se fasse sans prévenir, ce qui ne permet pas d'anticiper, ni le travail en classe, ni le travail en direction. Au contraire, **lorsque ces jours de décharge sont prévus et planifiés, cela allège la charge mentale du directeur et lui permet d'être plus efficace. Les directeurs effectuent leurs tâches de direction sur un temps personnel important.** Pour en mesurer l'impact, « il faudrait que nos conjoints soient invités à cette réunion pour en témoigner ».

L'IA ajoute que selon lui, pour assurer les décharges, il faut avoir des marges de manœuvre. C'est possible si on fait le choix collectif d'augmenter de 2 ou 3 élèves les effectifs par classe pour dégager des ETP qui permettraient la création de postes de TR.

Pour le SE UNSA, **il est essentiel de tenir compte que le métier d'enseignant tout comme la fonction de directeur/directrice sont des activités professionnelles prenantes, en lien avec l'humain.** De fait, on ne peut pas quitter l'école et ne plus y penser.

#### Les revendications du SE UNSA :

- Une augmentation du temps de décharge pour tous.
- Le régime amélioré de décharge pourrait prévoir un groupe intermédiaire de 7 à 10 classes, entre la demi-décharge et la décharge totale, où les directeurs d'école, complètement déchargés de la responsabilité d'une classe, conservent une mission d'enseignement, sur le principe d'un maître supplémentaire dans l'école.
- Le régime de décharges doit être aligné sur celui des écoles maternelles, soit 1/2 décharge à partir de 9 classes.
- Il faut un temps supplémentaire de décharge pour les directeurs exerçant en éducation prioritaire et ceux qui exercent dans une école comprenant une ULIS école, une UPE2A ou une classe externalisée.

### Le secrétariat administratif

De nombreuses tâches qui sont actuellement faites par les directeurs/directrices d'école pourraient facilement l'être par un secrétariat administratif : répondre au téléphone, ouvrir les portes, gérer le courrier postal, afficher, ranger, classer, archiver les documents...

De façon unanime, les directeurs/directrices présents expliquent que la fin de l'aide administrative a rendu plus complexe le fonctionnement de l'école. Ils insistent sur la nécessaire pérennité et sur l'indispensable formation des aides administratives.

Toutefois, ils sont tous d'accord sur les difficultés rencontrées quand la personne n'était pas formée. Cela alourdissait le travail des directeurs/directrices, d'autant plus que l'aide administrative ne restait pas et qu'il fallait recommencer avec la personne suivante affectée à l'école.

Le SE UNSA revendique un secrétariat administratif pérenne et formé et demande au ministre que la question soit traitée dès maintenant.

#### Les revendications du SE UNSA :

Les conditions d'exercice doivent être facilitées par une aide administrative formée et pérenne pour toutes les écoles, une formation continue régulière, des animations pédagogiques spécifiques à la direction dans le cadre des 18 heures de formation.

### La dimension financière

Cet aspect a été abordé en fin de réunion par les directeurs/directrices. Tous s'accordent à dire qu'une meilleure rémunération est nécessaire au vu de la charge de travail et du temps dévolu, souvent sur du temps personnel, aux différentes tâches de direction.

Pour le SE UNSA, la reconnaissance du travail effectué par les directeurs et directrices d'école passe à minima par une réévaluation financière de cette fonction.

#### Les revendications du SE UNSA :

Les directeurs d'école doivent être mieux reconnus financièrement par :

- une augmentation de la BI ;
- la création d'un groupe supplémentaire 15 classes et plus ;
- la création d'un groupe 4-9 classes pour la BI ;
- une ISS de 250 euros minimum mensuel

### La lourdeur du quotidien

Les directeurs/directrices font état de leur quotidien et des nombreuses sollicitations dont ils font l'objet tous les jours, qu'ils soient en classe ou en décharge de direction : répondre au téléphone; ouvrir la porte pour que les élèves accèdent à leurs soins, mais aussi quand des parents ont RDV avec le psychologue scolaire lorsque le RASED est installé dans l'école; assister aux équipes de suivi et équipes éducatives, les emplois du temps des AESH...

Pour les directeurs/directrices d'école, le cours de la classe est souvent interrompu ou fragmenté par ces sollicitations imprévues dans la majorité des cas. Ainsi, même les jours de décharge restent des moments où l'urgence à traiter met au second plan les tâches planifiées.

### Des propositions d'améliorations

Les directeurs/directrices font état d'éléments pouvant simplifier leur quotidien :

- éviter la modification des documents administratifs d'une année sur l'autre ou en cours d'année;
- recevoir les documents à compléter plus tôt, notamment ceux pour l'orientation pour éviter d'être dans l'urgence au moment, en janvier.
- concevoir des documents institutionnels : par exemple formaliser une plaquette institutionnelle pour l'accueil des parents d'enfants qui entrent en maternelle. Cette plaquette aurait la même fonction que la mallette des parents d'élèves qui entrent au CP.
- proposer des documents harmonisés au département

dans un espace collaboratif.

- alléger le dossier PPMS.

Les directeurs/directrices d'école, expliquent avoir besoin de réponses rapides à leurs questions, qu'il est parfois compliqué de s'adresser à l'IEN et qu'ils cherchent donc les réponses ailleurs. Sur ce point, l'IA répond qu'il existe une autolimitation des directeurs/directrices par rapport aux IEN dont il faut se détacher.

- rendre plus simple l'utilisation du LSU : certains directeurs/directrices signalent utiliser une application qui prend en compte plus d'éléments que le LSU et permet d'en simplifier l'utilisation. Pour le SE UNSA, le Ministère pourrait mettre à disposition cette application qui est actuellement payée par les écoles qui l'utilisent.

### Le statut du directeur

Pour terminer la réunion, l'IA demande aux directeurs/directrices leur point de vue sur un statut du directeur d'école.

**Les avis sont partagés.** Etre directeur aujourd'hui n'est qu'un titre. Il est parfois difficile de répondre aux demandes des parents ou des responsables communaux car le directeur n'a pas de pouvoir de décision. **Avec le statut, c'est la question de la responsabilité qui se pose.** Cette responsabilité peut clarifier des choses mais peut aussi créer des difficultés. Le directeur doit rester un enseignant et il ne doit pas avoir de pouvoir hiérarchique sur les autres enseignants.

#### Les revendications du SE UNSA :

Pour le SE UNSA, **la structuration de l'école doit évoluer** pour la réussite des élèves et la sérénité des équipes pédagogiques. Face à l'absence de statut juridique de l'école primaire, il faut construire **un statut d'établissement spécifique à l'école** : les responsabilités seraient ainsi identifiées. **Le SE UNSA souhaite la création d'une fonction de directeur d'établissement public d'enseignement** : l'enseignant des écoles, directeur de cet établissement et déchargé totalement, serait alors un interlocuteur institutionnellement reconnu. Cette transformation de l'école au statut non-identifié vers un établissement public d'enseignement ne peut se faire de façon uniforme et à marche forcée.

**L'expérimentation sur la base du volontariat conjoint des collectivités et des équipes est nécessaire.**

L'IA conclut ce comité de suivi en indiquant que les échanges ont été intéressants et que **3 problématiques** ont émergé : les sollicitations dans la classe, la question de la communication en direction des parents, l'harmonisation des documents. Il explique que **le recteur sera destinataire du bilan de ce comité de suivi** et que le Ministre de l'Education nationale communiquera ses premières directives le 17 décembre prochain.

**Le SE UNSA répond que ces thématiques ne sont pas nouvelles et qu'elles lui ont déjà été exprimées, en instances, en audience et en CHSCT.**